IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

SIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque assertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer équitèrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Pour Manchester, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf et solidement construit, le PONT-CHARTRAIN, capitaine F. Walker, partira pour les dits ports mardi le 10 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord. 7 mars—3

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis; Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de l'embarcadère près Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à-coulisses à l'heure du diner. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Nutchitoches et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
18 fév LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calciné pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été réparé en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le frêt mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui sera libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à
18 fev WHITE & co.
no. 50, rue de la Douane

POUR MARSEILLE.—Le navire fin voilier, la VILLE DE MARSEILLE, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC & co.
9 mars rue Royale, no 103.

POUR TAMPICO, jeudi prochain.—La goëlette de première classe, doublée et cheville en cuivre, la SOPHIE, capitaine Huge, partira le 12 courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 18, ou à HARRISON, BROWN & co.
9 mars rue Royale, no 117.

POUR APALACHICOLA.—La goëlette WHALE, capitaine Packer, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
7 mars no 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE (par le fleuve). La goëlette PERU, capitaine Johnston, est maintenant prête à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
6 mars rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR BALTIMORE.—Le brick neuf PATRIOT, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, TOURNE & BECKWITH,
6 mars rue de la Nlle. Levée, nos 28 et 29.

FRET POUR BALTIMORE.

L'encombrement de 500 barils sera donné à n'importe quel bon bâtiment destiné pour Baltimore, si l'on s'adresse immédiatement, rue de la Levee Nos. 28 et 29, à [4 mars] TOURNE & BECKWITH.

FRET SUR LE PONT ET PASSAGE POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, classée A 1, CAMBRIAN, capitaine Grown, a besoin de 80 balles de coton pour son encombrement; pour frêt desquelles, ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou rue Royale No. 117, à HARRISON BROWN & Co.
4 mars

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol PETRONILO, capitaine Ruiz, est prêt à recevoir du fret et des passagers, auxquels il offre de bons emménagemens dans sa jolie chambre.—S'adresser à GARCIA, BUYO & co.
4 mars

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol SAN ROMAN, capitaine Salva, est prêt à recevoir du fret pour le dit port. Pour fret et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à GARCIA, BUYO & co.
4 mars

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière et chevillée et doublée en cuivre, la SOPHIE, capitaine Hunt. Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
3 mars rue Royale, no 117.

POUR BRAZORIA (Texas)—Le brick paquebot régulier le DURANGO, capitaine S Shannon. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY,
3 mars rue St. Charles.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goëlette paquebot SARAH, capt. Stark, est parée à charger et partira incessamment. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goëlette paquebot FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.
2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

A louer ou à frêter.

La goëlette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, clouée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, portant environ 900 barris tirant peu d'eau, est parée à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à HARRISSON, BROWN & Co.
2 mars rue Royale no. 117.

POUR LA HAVANE.—La goëlette neuve et doublée en cuivre PHŒNIX, capitaine E. Spicer, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
28 fév Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.

Le brick de première classe doublé et cheville en cuivre, EMILIO, capitaine Sust, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu; pour fret ou reste ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
25 février.

A LOUER OU A FRETER,

Le brick fin voilier REMITTANCE, capitaine Beers, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 boucauts. LAMBETH & THOMPSON.
21 rev

PO R GALVESTON & MATAGORDA.

La goelette neuve, doublée en cuivre MARY JANE, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu, et débarquera des passagers à Brazoria. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
21 fév rue de la Commune, no 19.

POUR LIVERPOOL,

Le navire de première classe ANN, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour frêt de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Toulouse à [20 fev.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, de première classe, et doublée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward, ayant la moitié de son chargement prete, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
19 fév rue Royale: no 117.

POUR BRAZORIA.

La goelette paquebot SAN FELIPE, capitaine Puiler, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à G W GREGORY,
18 fév no. 60, rue de Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—1er district judiciaire—*Je certifie par ces présentes que le vingt-septième jour de novembre 1834, jugement a été enrégistré dans cette cour à la poursuite de Virginie d'Hauterive femme Louis Bouligny contre Louis Bouligny, son mari dans les mots et termes suivans savoir;*

Virginie d'Hauterive femme L. Bouligny,
contre
Louis Bouligny, son mari.

La cour ayant pris cette cause en considération, sur motion de l'avocat de la plaignante, pour une confirmation de jugement par défaut, ordonne, adjuge et decrète, pour les raisons déduites dans le jugement rendu ce jour par écrit et enrégistré, qu'une séparation de biens s'ait lieu entre la défendante Virginie d'Hauterive femme L. Bouligny et le dit Louis Bouligny son mari, et que la plaignante recouvre du dit défendant la *somme de cinq mille cent trente cinq* piastres montant des sommes reçues par le dit, pour compte de la plaignante, depuis leur mariage, ainsi que les frais du procès, ces dites sommes devant être payées par privilége du produit de la vente des propriétés du défendant.

27 novembre 1834—Signé C. WATTS.
Signé 2 décembre 1834
Contre signé JNO. LEWIS, greffier.

Jugement enrégistré, page 435. B, dont les frais se montant à la somme de vingt-deux piastres et demi, compter les frais du shérif.

En témoignage de quoi, j'ai, sur la présente, mis mon seing et sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce septième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente *cinq, et de l'indépendance des Etats-Unis le cinquante* neuvième,

Montant du jugement.....$5,135
Montant des frais 29. 50
.....
$5,157. 50.
9 mars—3 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 10 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à la Bourse à midi, pour le compte de la succession de feu Christophe Nagel, décédé; les esclaves et propriétés ci-après décrits, savoir.

ESCLAVES.

1°. Aimée, négresse agée d'environ 60 ans, domestique de maison, maladive.

2°. Célestin, nègre, âgé de 50 ans, cigarier adonné à la boisson.

3°. Célie, négresse, agée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et son enfant Marie, négritte, âgée d'environ 4 mois.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et George son fils, âgé d'environ 20 mois.

5°. Josué, nègre âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de fait propre à tout, mais se livrant à la passion de la boisson.

PROPRIETE'S FONCIERES.

Un Terrain situé en cette ville à l'encoignure des rues des Remparts et Dumaine, ayant, mesure française, *soixante trois pieds de face à la rue des Remparts*, sur 86 pieds environ de profondeur, ensemble une maison en brique, composée de 4 appartemens, une galerie, 2 cabinets et deux cuisines en brique dans la cour dont une à étage et l'autre basse, laquelle propriété est vendue sujette aux frais des banquettes qui doivent être payées par l'acquéreur à la Corporation, qui les fait faire en ce moment.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant mesure française, 34 pieds environ de face à la rue du Maine, sur 63 pieds de profondeur; ensemble une maison en bois, composée de 4 appartemens, galerie, 3 cabinets, et une cuisine haute également en bois.

3°. Un Terrain situé aussi en cette ville, rue Toulouse, entre les rues des Remparts et celle Bourgogne, maintenant occupé comme écurie par M. Labrouche Dugan, ayant (mesure française) 66 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds 8 pouces de profondeur; ensemble les bâtisses et hangars; ledit terrain sujet à une rente annuelle et perpétuelle de 60 piastres due à la Corporation de la Nouvelle-Orléans.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Erato et Nayades, et 120 pieds de *face et profondeur sur la rue Erato*; ledit terrain désigné par le no. 8, de l'plet no. 72 au plan dudit faubourg.

5°. Et un llet de Terre de forme irrégulière situé dans la ville de McDonough, de l'autre bord du fleuve, Paroisse d'Orléans, désigné par le no. 114, sur le plan de ladite ville, et borné par la rue Franklin et la rue Ptolomée et la Reserve.

Conditions de la vente:—Les esclaves en deux paiements égaux, à un crédit de 6 et 12 mois: et les propriétés foncières, en trois paiemens égaux, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypotèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 7 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 11 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Louis Foucher, les esclaves ci-après décrits, savoir: Ellick, nègre américain, âgé 24 ans, bon ouvrier; Zeline, négresse africaine, âgée d'environ 50 ans, blanchisseuse, et Célestin, nègre créole, âgé 21 ans, charretier, un bon jardinier et palfrenier.—Conditions de la vente.—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spécial. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 30 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, Cour des Preuves—vente par le régister des testaments—Mercredi 11 mars 1835, j'exposerai en vente publique, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. C. Michel, les esclaves suivants, savoir:

1°. Un mulatre nommé THOMAS, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison, lequel mulatre ci-nommé d'après une clause du testament du défunt J. C. Michel, doit être affranchi dans cinq ans, à compter du 2 juin 1834.

2°. Une négresse nommée MARY, âgée d'environ 22 ans, cuisinière: laquelle suivant le même testament doit être affranchie dans 10 ans, à compter du 2 juin 1834.

Conditions de la vente: la moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit; en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. L'acte de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, aux frais des acquéreurs. 4 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi 11 de mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Louis Blanchard h. de c. l. et de Michel Bianchard h. de c. l. copropriétaire qui consent à la vente; L'esclave ci-après décrite;

Un nègre nommé Janvier, âgé de trente deux ans buvant, un peu employé à bord des bâtimens comme arrimeur, et ayant en un bras démis, ce qui l'empêche de faire de forts ouvrages.—Conditions de la vente:—Comptant—Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theo. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 2 fév

DIX PIA TRES DE RECOMPENSE.

Il s'est égaré un petit cheval bai, ayant un pied de derrière blanc, avec une tache blanche ronde sur le front. La dite récompense sera donnée à quiconque le ramènera chez M. Raphael Mance, rue de la Levée, no. 135 ou à M. Nicole, au détour des Anglais 7 mars—2

FEUILLE, *Peintre* à l'huile et en miniature a l'honneur de prévenir le public, qu'il tient son atelier rue de Chartres, no 132, presqu'à l'encoignure Toulouse, où il se chargera de donner des séances aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Il espère par la rassemblance parfaite qu'il donne à ses portraits mériter l'encouragement du public, 5 mars—1m

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de *terres et terrains situés dans* la banlieue supérieure de la Nouvelle-Orléans, d'avoir immédiatement à réparer la moitié des chemins faisant face à leurs propriétés respectives, faire placer des banquettes aux endroits où il en manque, replacer celles qui sont en mauvais état, remblayer les trottoirs; et entourer les terrains qui ne sont pas clos, et ce conformément aux ordonnances du conseil de ville. Les propriétaires qui refuseront ou négligeront de faire les susdites réparations seront passibles des frais qu'elles occasionneront.
P. AUVRAY, Inspect. et Com.
5 mars—3 Ba lieue Supérieure

EN débarquement du brick Commet, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés:—
28 barriques Vin Rou Canon et Grave Médoc 1831 et 1832;
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1828;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres;
20 demi tarriques Vinaigre 1ère marque.
23 fev PRE. LAFAYE.

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE

No: 12, *rue Dumaine*, entre Levée et Condé.

NO BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

☞Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons vendus à bon marché. 23 janv—a

UNE jeune dame nouvellement arrivée du nord, relevant de couche, désirerait trouver un nourrisson; elle est aussi recommandable sous le rapport de la santé que sous celui de la conduite. S'adresser no 148, rues d'Orléans. 24 fév—6

SYSTEME CARSPARIEN D'ECRITURE.

MM. DOLBEAR FRERES ont l'honneur d'inviter les dames, qui préfèrent prendre des leçons à leur résidence, à vouloir bien commencer avant le 1er mai, comme ils ne donneront, à dater de cette époque, d'autres leçons qu'à leur école, qui sera ouverte jusqu'au 1er juin, depuis midi jusqu'à 1 heure sera consacrée à l'instruction des dames qui viendront à l'école, rue de Chartres no 8; les messieurs qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui, dans le jour, n'ont pas le temps de s'y appliquer, sont prévenus que jusqu'au mois de mai, il y aura une classe le soir. Toute personne fréquentant l'établissement peut continuer à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis une écriture élégante et rapide. 28 fév

Nouvelle-Orléans 12 *mai*, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques *d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction* que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que *nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons* nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D. MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

SAFFEN & BODGER,

No. 3, rue du Camp.

ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.

Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.

N. B—Les trafiquans de la campagne et les habitans ont bien de venir faire choix de ces articles. 2 déc—6m

Etablissement de Manteaux de Mauve.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, où ils reçoivent de leur établissement à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente, un assortiment général de toute espèce d'article relatifs à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ces objets et la manière dont ils sont travaillés, mériter l'encouragement du public. Ils ont à vendre du Plâtre de Paris, des Marbres de tombes, carreaux de marbre, devants de cheminées en marbre, ainsi que des grillages en fer double, de Russie, et idem en cuivre. Ils ont à leur service des ouvriers compétents pour leur entreprise. Ils gravent des inscriptions dans le dernier goût, et ils exécutent des monumens de tous genres, avec promptitude et goût. 22 janv

RECU par le Bateau, et à vendre par les soussignés: KREOSOTE! et divers autres produits chimiques des plus nouveaux; muriate d'or en flacons d'une gramme; essence de cédrat; de noyau, de de noix muscade; de l'amandes amères; éther arctique; essence étherée balsamique; grains de santé du Dr Frank; sel poignant d'Angleterre; pâte pectorale de Rossand, etc. 19 fév P. CUSACHS & co

Reçu par le brick Sabina et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, no. 21: 40 caisses de la Havane, *premier choix et parfaitement assorties*, ananas, citrons, oranges, confitures aux prunes; et il tient toujours un grand assortiment de liqueurs de France, vins étrangers, bonbons, en gros et en détail, et à un prix le plus modéré.
5 fév A. LACOUTURE.

AVIS—M. JUETTE, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, no 172, arrivant de France, a offre en vente un assortiment de marchandises sèches et comestibles et liquides tels que, savoir:

Vin Bordeaux, fère qualité, très vieux en barriques
Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en tierçons,
Vin d'Angoux-Mousseux en paniers, vin Champagne, 1ère qualité, 1825,
Vinaigre de vin blanc d'Orléans, en tierçons et bar.
Liqueurs assorties de Bordeaux, par caisses
Kirsch Wasser de la forêt noire, très vieux
Extrait d'Absynthe, 1ère qualité, marasquin do do
Prunes et cerises à la liqueur, dans de grandes bouteilles,
Confitures cerises et gelées de groseille,
Grains d'oiseaux assorties et mêlées, par baril, à la liv
Graine de moutarde, petits pois verts de France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines pressées par demi-baril, encre à écrire, bon
Cirage anglais en boites, ligne et fice le en bouteaux,
Epervier, seines et filets pour prendre oiseaux et poissons
Assortiment de fusils de chasse, doubles et simples, garnis
Pistolets de poche et de duel, fleurets en montures de gens d'armes
Cannes à épée, à poignard, à lance, à pêche, et autres
Couteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels que Carnassières, etc.
Mouchoirs blancs et à tabac, tout fil et en coton,
Linge de table tout fil, toile à chemises, tout fil,
Toile à draps tout fil, linge de table en coton damassé,
Tapis de Bruxelles, collection de jolis patrons,
Nitre garnie pour hommes et pour femmes
Coutil russe fougère et blanc tout fil
Challys, et bombasines pour robes;
Chemises d'hommes et femmes, toile de lin, gants de peaux en douzaines
Pièces guingham et mousseline imprimées, pour robes
Batiste à chemises, couvertures de laine grande, gilet calion.
Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs
Petits pétards rouges, par caisses; lampes en cuivre à bec et à quatre bec de cabinets, verres à quinquet, socques et sabaux pour hommes et pour femmes, socques, souliers, nouveau genre,
Balais et brosses en crin de toutes espèces,
Queux et billes pour billard, couverts plaqués et en métal
Manteaux d'hommes et de femmes veilleuses et briquets et lanternes et bougie en tout genre, chapeaux de soie; montres en argent, orgues, musique, fil de Renne et autres, assortis.
Rubans de Boulogne, liens à moustiquaires et galons,
Eau de Cologne de Jean-Marie-Farina et autres,
Parfumeries, plumeaux, col pour femmes, lassets soie, et fil, bois de fusils et pièces de rechange, amadous par liv, grecques et cafetières du Levant, faience de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.
5 nov—2m, 3ns.

A vendre en débarquement du navire Manchester, venant du Havre.

6 CAISSES Cristaux; 30 do. porcelaine blanche et à filet d'or;
2 balles Mousselines Taconat, Basin, Tulle;
5 malles Chaussure de Paris pour hommes et femmes;
2 caisses Habillemens faits; 2 do. Fleurs artificielles;
1 do. Gants de Paris; 2 do. Gros de Naples;
1 do. Rubans de gaze, bas de soie et cravatte soie et satin;
2 balles Toile de Paris, 1 caisse parapluie et ombrelles,
10 do. broderies et mode; 2 do. Batiste; 15 do. Meubles de Paris;
1 do. Blondes (fichus, pélerines, canezous points;)
150 Vin de Romanie, Chambertin, Beaune;
350 do. Champagne marque de l'Etoile.

EN MAGASIN:—
1 Caisse de Plaques français,
12 do. Chapeaux soie et castor fabrique américaine,
100 milliers de Bouchons,
50 caisses Grusu Laroze (de Balguerie & Co.);
450 do. Médoc; 100 do. Sauterne;
182 barrils peinture à l'huile française; 52 do. Eau-de Vie Catalogne en entrepot;
30 caisses Maraquin; 4 do. Eau-de-Cologne;
50 do. Prunes d'Agen fraiches;
Vin vieux de Malère, Xerès, Porto en bouteilles, et 8 barriques très-vieux Vin de Bordeaux.
CAZEAUX A BIJOTAT,
21 fév Rue du Camp, No. 36

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,

Rue de Chartres, no 182,

A PAYA offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; pièces de théâtre, &c. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographies en tout genre; paysages fleurs, *sujets gracieux et modes*; chapeaux d'hommes en soie superfins; casquettes en drap, en coutil et en crin; chemises de toile de coton, d'indienne et en guinghum; cravattes noires et *en couleur; cols; cravattes en satin*, à carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foulards et en batiste très variés; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; lotos; raquettes; volants, etc.; orgues et *belles guitares de Jossel*; jones à épée; bambous à poignards; cannes en bois de fer; ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals; grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier et binocles pour dames; fusils français; pistolet à cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie, parfumerie fine; cravache et fouets de fantaisie; et un grand nombre d'autres articles.

Il tient aussi les boites conserves de Collin, des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Baudry; des engas; de la graine pour les oiseaux; de pour les jardins. 6 fev

TOILES A DRAPS.—100 balles de la susdite toile, de la manufacture Jackson, reçues par le navire Heraclide et à vendre par W G HEWES & co.
4 mars no. 47, rue du Camp.

EXCHANGE ON ENGLAND. For sale by
G VANCE & R GAMBLE

BUREAU DU COLLECTEUR,

Nouvelle Orleans 4 mars 1835.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 25 mars courant pour la fourniture de rations aux sous-officiers et matelots du cutter de la douane des Etats-Unis, Ingham, pendant l'espace d'un an à dater du 1er. avril prochain.

Les rations pour le service du cutter sont les mêmes que celles de la marine des Etats-Unis, sauf les liqueurs fortes, et consistent en articles mentionnés dans le tableau ci-dessous, savoir:

Jours de la semaine.	Liv. Onces.	
Dimanche,	1-2	Graisse.
Lundi,	6	Fromage
Mardi,	3 1-2	Bœuf.
Mercredi,	3	Porc.
Jeudi,	1	Farine
Vendredi,	93	Pain.
Samedi,	2	Beurre.
	3	Sucre.
	4	Thé.
	2	Pois.
	2	Riz.
	1	Melasse.
	1 1	Vinaigre.

Ces rations doivent être d'une qualité bonne et saluaire, soumises à l'approbation du collecteur, et les différentes denrées qui composent les rations doivent être délivrées à bord du cutter, contenues en barrils ou caisses convenables que doit fournir le contractant, le contenu de chaque devant être distinctement marqué.

Il est bien entendu que le contractant est tenu à fournir en les prévenant en temps raisonnable, à la requête du capitaine du cutter, approuvée par le collecteur, (aussi souvent que cela n'excédera pas un jour par semaine) de la viande fraiche et des légumes équivalens à la ration accordée par le service de la marine.
6 mars—1 J. W. BREEDLOVE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut: attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e. jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux *ventes judiciaires*;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, *qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.*

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 5e. jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de Didier Dreux vs. John Green. No. 7277, du docket de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendu acquéreur pour le prix de $40,000 payable $6666 66 le 20 février 1835, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan du dit faubourg, dressé par B. Lafon le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire en cette ville, le dit terrain est borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marché, le dit terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de ces rues.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'année 1835, et dans la cinquante-neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.
19 fév—35 F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour du Premier* District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au Greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le 15e. jour de juillet de l'année 1834, pour avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834: qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 15e. jour de juin de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affaire de John Green & J. W. Justamond contre la veuve Maguire, en son nom et comme tutrice de son enfant mineur. —No. 11218, du docket de cette cour, à laquelle vente, ladite Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $25,000.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Huit terrains situés dans le faubourg Lacourse, au-dessus de la ville, dans l'llet renfermé par les rues Richard, Orangers, Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 et 20, d'après un plan tiré par Charles Zimple, ingénieur, et déposé au régistre des plans dans l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 4. Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, et contient 80 pieds 5 pouces de face sur la première et 110 pieds de profondeur face à la seconde; le No. 2 joint le précédent, et a 27 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 110 pieds; les terrains 3, 4 et 5 sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 pieds 10 pouces et 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur 181 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur; les Nos 18, 19 et 20, attenant l'un à l'autre, ont chacun 24 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue Richard, sur 108 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, avec les édifices et autres améliorations qui se trouvent dessus.

Donné sous ma main et le sceau de ladite Cour du premier District Judiciaire, ce 11ème. jour de février 1835.
23 fév—35 JNO. L. LEWIS, greffier.

200 PIASTRES DE RECOMPENSE,

Seront payées à quiconque ramènera à leur maitresse les deux esclaves suivans, et fera connaitre les coquins qui les ont volés à la pension de madame Terrel, en juin dernier,

JAMES, garçon très actif âgé de 12 ans, presque blanc, les cheveux droits et unis. Il est très connu ayant été employé ces trois dernières années à apporter du bois de la Levée.

ANNE, sa sœur, âgée de 10 ans, griffe, petite fille très vive, habituée depuis 1831 jusqu'à 1834 à sortir avec madame Terrel.

La susdite récompense sera payée comme suit: $50 pour chacun de ces deux esclaves remis à mon domicile, ou pour toute information qui peut me les faire retrouver, $25 pour chaque, et 100 pour la conviction du voleur ou des voleurs. RICHARD TERREL,
7 mars—☞ rue Tchoupitoulas.

DRAYS, CHARRETTES et ROUES, de la meilleure manufacture, de Philadelphie, récemment reçus, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
3 mars No 28 et